



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du 13 MARS 2017

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-sept et le treize mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Marianne ARRIGO, Nathalie CHAUVET, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL Terry ADGE, Paula SERRANO, Stanislas THIRY, Jacques LLORCA, Pierre CAZENOVE, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS, Liliane MOUGIN

Etaient absents excusés avec procuration :

Jean-Claude PAGNIER ayant donné procuration à Nathalie CHAUVET

Absents excusés : Jeanne TABARIES, Isabelle ALIBERT, Damien MAURRAS, Gilles FOUGA, Christian BEIGBEDER.

Bien Mesdames et Messieurs bonsoir, je déclare la séance ouverte. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Sonia REBOUL à l'unanimité.

L'ordre du jour est la présentation du D.O.B.

Rapporteur : Ghislain NATTA

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville, l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le contenu exact du ROB doit être précisé par décret.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, ce qui sera précisé par décret. Il

est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra, en outre, être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certaines collectivités en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2017 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Poussanaise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2017 ainsi qu'à la situation financière locale.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal. Il y a lieu en outre d'indiquer qu'il est envisagé de voter le budget primitif 2017 le 29 mars prochain.

Nous allons passer au rapport, je ne reprends pas le premier paragraphe parce que c'est le résumé de ce que je viens de lire.

Les points suivants seront développés :

- 1°) le contexte budgétaire et économique-financier ,
- 2°) les impacts de la fusion de Thau Agglo et de la C.C.N.B.T.,
- 3°) la situation financière et fiscale de POUSSAN,
- 4°) les orientations budgétaires 2017 pour le budget principal et le budget annexe du service enfance jeunesse.

1°) Le contexte budgétaire et économique-financier

L'économie mondiale

La reprise due essentiellement aux performances des pays émergents serait modeste en 2017 car les pays industriels (Etats-Unis, Europe et Japon) manquent de dynamisme. Selon le fonds monétaire international la croissance du P.I.B. passerait de 3,1% en 2016 à 3,4% en 2017. Cette situation pourrait se dégrader à cause de la tendance protectionniste des Etats-Unis et du rééquilibrage économique que poursuit la Chine pour moins dépendre des investissements et des exportations. La demande intérieure et l'investissement étant insuffisants, la zone Euro reste dans une phase de ralentissement. Parmi les pays émergents Le Brésil et la Russie sont sur le point de sortir d'une période de récession et l'Inde affiche une croissance supérieure à 7%.

La croissance

Selon l'institut de la statistique, la croissance n'a été que de 1,1% en 2016, elle n'a pas progressé par rapport à 2015, alors qu'une accélération était prévue. Malgré une forte progression de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises, la dégradation du commerce extérieur est responsable de cette performance médiocre. L'activité économique ne s'inscrit pas dans une réelle dynamique. L'éventualité d'une croissance soutenue ne semble pas être au rendez-vous pour 2017. La croissance ne devrait pas dépasser 1,2 ou 1,3%.

Le chômage

La création d'emplois dans le secteur privé atteint 1,2 % en 2016, soit 2 fois plus qu'en 2015 alors que les trois années précédentes, il y avait des destructions d'emplois. Toutefois ces créations qui se font dans le secteur intérimaire ne sont pas pérennes.

On observe que les ouvertures de sites industriels l'emportent sur les fermetures depuis six mois grâce à la relance de projets. Toutefois ces ouvertures se font avec moins de salariés à cause d'une automatisation accrue et d'un gain de productivité.

L'investissement

Les investissements vont dépendre de la remontée des taux de crédit qui pourrait intervenir dès 2017, avec pour corollaire une inflation qui ne sera plus quasi nulle. La baisse de l'offre du pétrole décidée par les producteurs va renchérir les coûts de différentes matières premières, sans toutefois atteindre leur plus haut niveau, et peser sur les coûts de production diminuant, ainsi, les capacités financières des entreprises.

La parité entre le dollar et l'euro

La remontée des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis, la différence de croissance entre les Etats-Unis et l'Europe ont pour conséquence le renchérissement du dollar par rapport à l'Euro et aux monnaies des pays émergents (Brésil, Chine et pays de l'Afrique de l'Ouest).

La parité entre le dollar et l'euro est une hypothèse envisageable. Si cela constitue une prime pour les exportations françaises celle-ci ne sera pas significative à cause du manque de compétitivité de la production française qu'atténue les grandes réalisations navales ou aéronautiques.

Par contre la baisse de la monnaie unique ampute le pouvoir d'achat des consommateurs par le renchérissement des produits importés et plus particulièrement par celui du secteur de l'énergie.

Le retour de l'inflation

Sur les 12 derniers mois les prix ont progressé de plus de 1%. Cela est dû essentiellement à la remontée du prix du pétrole. En présence d'un taux de chômage qui reste aux alentours de 10%, et en l'absence de tension sur le marché du travail, l'inflation n'engendre pas de hausse de salaire.

Le pouvoir d'achat et la consommation risquent d'en être affaiblis.

2°) Les impacts de la fusion de Thau Agglo et de la C.C.N.B.T. (source KPMG)

Dotations de l'Etat

La dotation générale de fonctionnement dont le mode de calcul pour 2017 est à l'arbitrage du gouvernement verra sa diminution légèrement compensée par l'augmentation légale de la population.

Les communes de la C.C.N.B.T. seraient toujours éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

L'agence d'urbanisme

Ce service met un agent à la disposition de la commune de Poussan. La C.C.N.B.T. reverse à la commune le salaire de l'agent. Cette disposition est reconduite par la C.A.B.T. pour 2017.

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

Si la répartition est faite par les instances de la C.A.B.T. selon la règle du droit commun, la commune disposerait de ressources majorées de 25%. Une dérogation de premier niveau qui limite la variation à plus ou moins 30% de l'enveloppe du droit commun peut être prise à la majorité des 2/3 du conseil communautaire. Une dérogation libre qui permet une répartition sans contrainte entre les communes et la C.A.B.T. peut être prise à la majorité des 2/3 du conseil communautaire et avec l'accord de chaque commune.

3°) Situation financière et fiscale à POUSSAN

Les résultats de l'INSEE sur le recensement de la population indiquent au 1^{er} janvier 2017 un nombre total de 6 142 habitants. Depuis 2011, la population a progressé de 20%.

Les résultats de l'exercice 2016

- Sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le budget principal, dégage, pour 2016, un excédent de 1 200 000 € constitué :
 - d'un excédent de fonctionnement supérieur à 1 200 000 €
 - et d'un déficit d'investissement inférieur à 5 000 €.

- Le résultat de l'exercice 2016 du budget annexe, sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, dégage un excédent de 20 000 €, avec une réalisation en section de dépense de 720 000 € et une réalisation en section de recette de 740 000 €.
- Résultat du bilan constaté en 2016 (sans pour autant être voté) :
 - Recettes de fonctionnement : 5 700 000 €
 - Dépenses de fonctionnement : 4 500 000 €
 - Recettes d'investissement : 1 800 000 €
 - Dépenses d'investissement : 1 800 000 €

Affectation du résultat 2016 par anticipation

Après l'affectation du résultat de 2016, sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le budget principal 2016 présente, à la clôture de l'exercice, une situation excédentaire supérieure à 1 100 000 € dont :

- 1 200 000 € d'excédent de fonctionnement,
- 100 000 € de déficit d'investissement.

En l'absence de la vérification croisée du compte de gestion et du compte administratif entre les services du trésor et les services communaux, les chiffres proposés peuvent être différents des chiffres définitifs.

- Le calendrier budgétaire est ainsi programmé :
 - 13 mars 2017 → Débat d'orientation budgétaire ;
 - 20 mars 2017 → Commission des finances ;
 - 29 mars 2017 → Vote du budget primitif ;
 - Courant mai 2017 → Vote du compte administratif et compte de gestion 2016.

On peut s'arrêter, avez-vous des questions ou des remarques à faire sur ces considérations générales ?

Jacques LLORCA : oui un seul point sur lequel on peut être pour la stratégie Mondiale, Nationale, etc. le débat des élections Présidentielles, de toute façon, envisage toutes les hypothèses. Mais le seul point sur lequel on ait une prise directe, c'est le fond de péréquation intercommunal et communal, quelle serait l'hypothèse retenue par la commune dans les 3 semaines ;

Ghislain NATTA : la commune n'est pas acteur, c'est la CABT qui décide

Jacques LLORCA : oui mais non, bien entendu, mais dans le débat dans la CABT est ce que la CABT c'est l'addition des communes. On a un point de vue ou on en a pas. Justement c'est cela la question.

Ghislain NATTA : Normalement ils doivent garder les règles appliquées par la CCNBT. Si on applique les règles de la CCNBT c'est la première répartition. La CCNBT reversait les sommes que nous donnent la Préfecture.

Jacques LLORCA : et quand vous dites normalement, le normalement implique que cela ne pourrait pas être normal. Et est ce qu'on a un point de vue ?

Ghislain NATTA : Non, en commission des finances de la semaine dernière à la CABT on a abordé le point de la fiscalité mais pas le fond de péréquation.

Jacques LLORCA : de mon point de vue ça mériterait qu'on y réfléchisse pour savoir entre guillemets ce qui nous rapporterait le mieux, pour ne pas dire le plus mais le mieux.

Ghislain NATTA : le mieux c'est d'appliquer la répartition que fait la Préfecture. Et dans cette hypothèse l'augmentation serait entre 20 à 25%.

Pierre CAZENOVE : pour continuer le propos de Jacques LLORCA, ce serait de faire des simulations pour réellement quelle serait la plus intéressante des 3. Est-ce que c'est difficile à faire ? est ce qu'on a tous les éléments pour le faire et prendre une décision en connaissance de cause.

Ghislain NATTA : la répartition est connue, c'est l'application qui est inconnue. Quel est le mode de répartition que va prendre la CABT. Le résultat on le connaît.

Pierre CAZENOVE : que l'on choisisse la 1, la 2 ou la 3.....

Ghislain NATTA : le seul résultat que l'on ne connaît pas c'est dans la troisième hypothèse. La 1^{ère} c'est la répartition normale, la 2^{ème} c'est une enveloppe à plus ou moins 30% par contre la 3^{ème} hypothèse, c'est une dérogation libre, là on ne connaît pas.

On est dans une position pas de force mais de réponse, c'est-à-dire qu'il faut l'accord de chaque commune pour appliquer cette troisième résolution. Donc si une des communes n'est pas d'accord, elle ne peut pas s'appliquer.

On est sur les 2 premières solutions :

Soit le droit commun, c'est-à-dire qu'on prend la répartition que donne la Préfecture, soit la répartition de 1^{er} niveau qui doit avoir la majorité des 2/3 du conseil communautaire, là on a une enveloppe de plus ou moins 30%.

Jacques LLORCA : la question mériterait sans doute d'être approfondie parce que je vais prendre l'exemple de ce qu'on a vécu avec la CCNBT, le jour où on s'est vu affecté 550 000 euros de compensations, par exemple ce jour-là ça a été gravé dans le marbre et on est resté jusqu'à la fin à 551 000 euros, et dans le même temps Mèze pour être explicites, de mon point de vue s'est mieux servi et cette somme qui a été fixée une fois pour toute, il y a X années déjà, 2002 ou 2003, ça n'a jamais bougé et évidemment le résultat est « injuste » étant donné, et l'évolution de la population de Poussan et l'évolution économique de Poussan, les tentatives de ZAE ,etc etc. et donc à l'origine ou au début de la nouvelle agglo, ça serait presque délicat de s'enfermer dans une décision qui bloquerait en quelque sorte vitam aeternam.

Or si on n'a pas les possibilités de trop calculer, c'est dommage presque, mais il faut prendre garde de ne pas se laisser enfermer dans quelque chose, qui, une fois que le temps a passé nous traitera de façon moins favorable. C'est comme ça, encore que je ne parle que de principe là, je n'ai pas les moyens de calculer.

Monsieur le Maire : quand même pour revenir là-dessus, cette répartition s'appelle la CLECT. Cette année on aura le statut quo là-dessus, puisque par rapport au temps qui nous a été imparti, mais il est prévu de rentrer dans les détails dès cette année, dès que les budgets seront votés. C'est prévu dans les débats de reprendre tout de A à Z, sachant que la différence entre la CABT et la CCNBT, c'est que le fait qu'ils mutualisent beaucoup, plus on rentre dans la mutualisation, plus ils modulent la répartition. Tout le monde a hurlé au loup quand Sète a mutualisé un maximum de personnel, il faut savoir que de 16 millions, ils en touchent 9 actuellement, même peut être pas.

Ce sont des débats politiques dans lesquels les journalistes ne rentrent pas, c'est un fonctionnement qui sera autre, peu importe la somme qui sera discutée au début, d'où l'intérêt de se défendre sur la somme de départ pour qu'elle puisse augmenter en tenant compte que c'était évaluer sur la TP à l'époque et même si nous étions devant les 3 dernières années, quand ça s'est voté, quand on est passé en TPU, c'est là que nous sommes passés pratiquement devant Mèze. Ils ont tenu compte des rentrées d'argent antérieures à cette époque-là mais c'est vrai qu'on a pas été forcément avantagés par rapport ne serait-ce qu'à Mèze alors que Poussan rapportait beaucoup plus en taxe professionnelle.

On pouvait changer ce critère 5 ans après et si vous vous souvenez le Président à l'époque a dit, je donne le fond de concours total à poussan, sachant qu'il nous a promis 180 000 euros et n'en a donné que 160 000 euros, et derrière les autres ont hurlés, sauf que derrière la CLECT de Poussan n'a pas été augmentée. Cette année-là on a touché le fond de concours complet mais les années d'après il est redevenu ce qu'il était et c'est vrai que là le Président a usé de son pouvoir sur ce principe. Ce sont des choses qui vont être rediscutées très prochainement.

Ghislain NATTA : on revient sur la partie des orientations budgétaires 2017

Pour cette année, la fusion de Thau Agglo et de la C.C.N.B.T. n'aura pas de conséquence, sur les ressources dont dispose la commune, tant en fonctionnement qu'en investissement. Les différentes contributions obligatoires ou facultatives de la C.C.N.B.T. au budget de la ville de Poussan sont maintenues. Parmi les principales citons le fonds de compensation, le fonds de péréquation intercommunal et communal (F.P.I.C.), ces deux contributions obligatoires représentent plus de 650 000 € soit 12% des recettes de fonctionnement.

La situation économique et financière actuelle nous a amené à concevoir un budget pour lequel il n'y a ni augmentation des taux de fiscalité locale, ni recours à l'emprunt.

L'investissement s'élève à 3 000 000 € grâce à la stabilité des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement des dépenses de personnels.

Un excédent de fonctionnement capitalisé après déduction du déficit d'investissement de 1 100 000 € et un excédent de fonctionnement en 2017 de 900 000 € permettent de financer les investissements à hauteur de 2 000 000 € sur les fonds propres de la commune.

On a un auto financement important qui représente les 2/3 de l'investissement total pour 2017.

Les recettes des services, les recettes fiscales et les dotations reçues de l'Etat ou de l'EPCI sont stables ou en légère diminution. En matière de fiscalité locale, la majoration des bases de 0,4% prévue dans la loi de finances 2017 et la stagnation des bases d'imposition en 2016, ne permettent pas d'attendre, à taux de fiscalité constant, une augmentation significative des rentrées fiscales.

Recettes de fonctionnement

Produits de service, domaines et ventes

Les seules ressources hors compensation proviennent, essentiellement, des redevances pour occupation du domaine public. Elles sont constituées par la redevance de foretage de la carrière, par les participations versées au titre de la distribution, du transport des énergies, des infrastructures des télécommunications et de la revente de l'électricité photovoltaïque. Ces recettes réelles n'ont pas de variation significative.

Fiscalité

Les bases d'imposition communiquées par les services fiscaux diminuent entre 2015 et 2016. Cette baisse est particulièrement sensible pour les bases de la taxe d'habitation, entre le prévisionnel à partir duquel est établi le montant de l'impôt inscrit au budget et le réel constaté en fin d'année (-2%). Cela entraîne une perte de recette de 27 000 € sur le produit de la taxe d'habitation en partie compensée par la majoration de 20% appliquée aux résidences secondaires. Nous avons sollicité les services fiscaux afin de connaître les raisons de cette situation.

Cette année la progression des bases fixée par la loi de finances est de 0,4%. Ce chiffre correspond au taux d'inflation constaté et non au taux prévisionnel (+0,8%), ce qui était la règle antérieurement. Par cette disposition la revalorisation des bases est amputée de moitié.

Compte tenu de ces 2 éléments, le taux de progression des bases retenu pour le budget 2017 est de 1%. Le produit fiscal en 2017 ne progressera pas par rapport à 2016. L'actualisation de la valeur locative de certains logements pour laquelle les services fiscaux devaient soumettre chaque année à la Commission Communale des Impôts Directs 25% du contingent prendra du retard.

Dotations de l'Etat

En 2017, la dotation de l'Etat est amputée au titre de la contribution à l'assainissement des finances publiques de 42 000 € supplémentaires, ce qui correspond à la moitié de la contribution de 2016. La légère augmentation de la population légale au 1er janvier 2017, ne compensera pas cette baisse, mais elle permettra de bénéficier d'une majoration au titre du dynamisme de la population estimée à 15 000 €.

La dotation attendue sera aux alentours de 420 000 € pour 6 142 habitants. En 2013, elle était supérieure à 600 000 € pour 5 272 habitants. La commune reste éligible à la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation. Leur montant devrait légèrement progresser d'après le bureau KPMG.

Dépenses de fonctionnement

Charges générales:

La commune confie le nettoyage des locaux et l'entretien des espaces verts à des entreprises extérieures sans ajout de surfaces supplémentaires. Les contrats de location et de maintenance du parc de photocopieurs ont été souscrits, courant 2016, auprès de l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP). Cet engagement permet à la commune de réaliser des économies conséquentes au titre de la maintenance par rapport aux conditions de l'ancien prestataire.

Malgré des contraintes sécuritaires fortes, les festivités qui sont appréciées tant par les habitants de Poussan que par les visiteurs extérieurs seront maintenues. Le financement de l'exposition des maquettes de Léonard de Vinci qui sera un moment important dans le cycle des expositions sera partagée entre le budget communal et des participations extérieures. Lorsque cette répartition sera connue, elle sera constatée par une décision modificative. Le budget primitif enregistre en dépenses la participation de la commune.

La charge supplémentaire de ce chapitre sera d'environ 3% par rapport à l'exercice précédent.

Charges de personnels et assimilées:

L'augmentation des dépenses de personnels est limitée à 2%.

Cette stabilité est atteinte par l'apurement des différents contentieux, et ce malgré l'augmentation des cotisations employeurs.

Les crédits inscrits intègrent la promotion de 3 agents, le recrutement de 2 contrats aidés, l'intégration dans la fonction publique territoriale de 2 agents en fin de contrat aidé et le non remplacement de 2 agents partant à la retraite.

Les indemnités versées aux agents recenseurs sont inscrites au budget. Cette dépense fait l'objet, en grande partie, d'un reversement par l'Etat mais ne couvre pas la totalité de la dépense.

Le taux de cotisation de l'assurance du personnel reste stable à 7,76 % de la masse salariale.

Les charges de personnels des budgets annexes continueront à être supportées par le budget principal, elles feront l'objet d'un transfert en fin d'année. Les reversements des indemnités journalières et les aides de l'Etat pour les contrats aidés du service annexe S.E.J. sont inscrites au budget principal.

Atténuation de produits

Le montant découlant de l'application de l'article 55 de la loi SRU relatif aux logements sociaux n'est actuellement pas connu. Le montant inscrit pour 2017 sera majoré par rapport à la somme versée en 2016. Nous connaissons depuis deux jours le montant du SRU, il est de 20 000 euros supplémentaires, donc on passe à 80 000 euros. On était à 58 848 on passe à presque 80 000 euros.

Une précision à apporter, lorsque j'ai vu le chiffre il m'a interrogé, il y a comme pour l'augmentation des bases changement de la règle. Cette imposition est fonction du potentiel fiscal de la commune. Jusqu'à maintenant chaque logement vacant était imputé à 20% du potentiel fiscal.

En 2017, on a changé la règle, ce n'est plus 20 %, c'est 25%. Donc rien que cela on perd 16 000 euros, donc les deux dispositions qu'on ne maîtrise pas et qui ne reposent sur aucun constat réel fait perdre à la commune 26 000 euros, entre les 0.4% des bases au lieu de 0.8% et des 25% au lieu des 20% appliqués sur la loi SRU.

Pierre CAZENOVE : on connaît donc la somme, est-ce qu'on sait si on va être mis en carence ?

Ghislain NATTA : on n'est pas mis en carence. Justement ça m'a paru bizarre dans la mesure où on avait une somme importante et qu'on ne soit pas en carence, j'ai cherché à comprendre pourquoi la somme était importante et on passe de 116 euros par logement à 150 euros, c'est un changement de règle.

Monsieur le Maire : Ce changement de règle c'est fait en catimini au mois de janvier d'ailleurs sur un vote qui n'est même pas passer par le sénat. Le responsable des logements sociaux de la CABT a évoqué qu'ils avaient le même problème sur Sète car ils étaient à 19,7% de logement sociaux pratiquement pas imposés et maintenant il impose à partir de 20% et il continue à imposer. Ce qui fait que pratiquement tout le monde va payer, Sète, Frontignan... alors que ces gens ne payer pratiquement pas. C'est une loi récente de Janvier 2016 qui est passée totalement inaperçu.

Contributions aux autres organismes

La contribution au budget annexe du service enfance jeunesse sera inchangée. Elle permettra de dégager un excédent de fonctionnement équivalent à 15% de cette contribution.

La participation au C.C.A.S. tiendra compte de la mise à disposition d'un agent à temps complet. Puisque jusqu'à maintenant il y avait une partition du temps entre le service général et le service du CCAS.

Actuellement l'agent est totalement mis à disposition donc le CCAS prend à charge à temps complet, le personnel agent et bien attendu la subvention d'équilibre qui est verser au CCAS tiendra compte de cette charge supplémentaire.

Subventions aux associations

Le montant des crédits affectés à l'attribution des subventions est légèrement inférieur à la somme globale de 2016. Une réserve permettant des ajustements en cours d'année est inscrite au budget primitif. L'ensemble est égal au montant des subventions attribuées en 2016. Il y a pérennité sur la globalité des subventions aux associations.

Charges financières

Les intérêts des emprunts payables en 2017 sont en légère diminution. En effet, malgré la prise en charge de l'emprunt souscrit en 2016, le montant des intérêts diminue. Par contre, le remboursement du capital augmente conséquence de l'ancienneté des emprunts.

Jacques LLORCA : Dans tous ce que vous avez expliqué finalement, il ressort que au moins trois fois se sont des décisions d'état qui ont une imputation directe sur des diminutions de recette. C'est très clair. Ce qui est quand même plus qu'interpellatif.

Ghislain NATTA : Pour moi j'en ai que deux.

Jacques LLORCA : Oui parce que je cofondais les 10 000 euros que je retrouve dans d'autre mécanique effectivement. Donc c'est un constat, voilà. Mais enfin qui n'est pas neutre et qui interpelle sur la suite des événements budgétaire d'ailleurs puisqu'en fin de présentation on voit persister dans le temps scolaire, hors scolaire, financé par la commune, les communes en général. Dans le même temps, on constate que l'on se fait relativement serrer sur des recettes.

Ghislain NATTA : Vous n'êtes pas sensé savoir que les rythmes scolaires sont au centre de la campagne électorale. Le financement dépend des programmes des candidats. Il pourra être laissé à l'appréciation de la commune, sera poursuivi, ne sera pas poursuivi. On est dans le flou ...

Jacques LLORCA : En tout cas, le constat mathématique il est là. Voilà.

Ghislain NATTA : On est dans le flou le plus complet sur le devenir de la rentrée scolaire pour la rentrée prochaine.

Jacques LLORCA : Après les interprétations fluctuent mais c'est vrai que c'est un sujet délicat ou croustillant. Après une demande d'éclaircissement concernant les charges générales, exactement le chapitre qui sera d'environ 3% par rapport à l'exercice précédent. Est-ce qu'il s'agit de la culture de façon précise.

Ghislain NATTA : Tout est dans le 01, il y a tout.

Jacques LLORCA : D'accord, j'ai eu mon éclaircissement. Et par rapport au personnel et assimilés, deux questions qui peuvent avoir une incidence directe :

- Est-ce que vous sauriez nous dire aujourd'hui qu'elle est le taux d'absentéisme des salariés municipaux ?

- Qu'elle est le temps effectif, l'horaire effectif assumer par un employé municipal en moyenne ou par catégorie mais en moyenne ? Puisque par exemple, la aussi dans le débat qu'on écoute et encore aujourd'hui quand je dis aujourd'hui c'est aujourd'hui même. Le ministère du travail reprenant la chambre des comptes ... pointe que par rapport au 35 heures, les collectivités territoriales sont bien en dessous en moyenne d'au moins 5% (c'est leur statistique nationale) du temps effectif de travail des salariés des collectivités territoriales. Alors comme il y a tout une gymnastique au bon sens du terme, création, pas création, pas de renouvellement à la retraite ... Dans l'évolution qui est indispensable de la gestion du personnel à la mairie, c'est intéressant en même temps de mettre ces deux facteurs du coût de la main d'œuvre municipal.

Danielle BOURDEAUX : Sur le nombre d'heures travaillées dans l'année par rapport à l'annualisation, c'est 1586 heures travaillées dans l'année à temps complet.

Jacques LLORCA : Cela devrait être de l'ordre de 1700 heures.

Danielle BOURDEAUX : Oui, mais nous intégrons là-dessus les 14h de congé supplémentaire. Et la loi c'est 1607 heures de travail. Le taux d'absentéisme pour la municipalité est de 8%.

Jacques LLORCA : D'accord, merci.

Pierre CAZENOVE : Deux petites questions à la suite de celle-ci, dans le paragraphe charge de personnel assimilés, la phrase de Monsieur NATTA « cette stabilité est atteinte par l'apurement des différents contentieux etc etc. Cela veut dire que les contentieux sont réglés et qu'il n'y en a plus ou bien au contraire, il y en a toujours ?

Ghislain NATTA : Non, il y en a un qui y est toujours. Il y a toujours un contentieux entre une personne et le centre de gestion mais il n'y a plus de contentieux entre le centre de gestion et nous. Tant qu'une nouvelle décision de justice n'aura pas eu lieu.

Pierre CAZENOVE : On ne sait pas quand est qu'elle va avoir lieu cette décision ?

Ghislain NATTA : Et sur le deuxième contentieux, vous savez que l'année dernière on a mis à charge à provision pour risque, donc celle-là, elle est clôturée. C'est le premier qui était lourd, mais qui dure mais le contentieux ne nous concerne plus. Il concerne l'intéressé et le centre de gestion.

Pierre CAZENOVE : 2^{ème} question, subvention aux associations : vous dites que l'ensemble est égal au montant des subventions attribuées en 2016. On se souvient qu'on avait voté une ou deux subventions exceptionnelles, c'est compris dedans ? C'est compris dedans d'accord.

Jacques LLORCA : pardon, sur le même sujet des associations : est-ce que cette fois-ci véritablement, on aura les contrats d'objectifs ?

Jésus VALTIERRA : normalement il est demandé aux associations qui ont plus de 5 000 euros de subventions de procurer les contrats d'objectifs donc après normalement on les a. Vous les aurez lors de la prochaine réunion, si vous voulez les voir à la commission des finances.

Jacques LLORCA : tout à fait, c'est intéressant de les voir parce que, comment dire, les critères de contrats d'objectifs restent relativement flous, on a en fait, jamais réellement débattu sur ce qu'était un contrat d'objectif. Donc, je vais tomber, non pas dans la caricature mais ça peut y ressembler, si participer au carnaval c'est le contrat d'objectifs c'est évidemment pas suffisant.

Je veux dire par là que dans le passé on a sollicité plusieurs fois autour, on n'aura l'occasion d'en parler tout à l'heure, autour de la sécurité élargie de la citoyenneté, notamment des Poussannais, on a évoqué plusieurs fois la nécessité justement d'affiner, de définir, un comportement citoyen et responsable, notamment des associations pour aider à la citoyenneté et donc à la sécurité par voie de conséquence.

D'où, quand on parle de contrat d'objectifs il faut discuter beaucoup plus finement et structurellement pour que chacun sache bien de quoi, entre guillemets, il est redevable lorsqu'il bénéficie d'une subvention municipale.

Et moi je veux simplement dire que en ayant relu l'année dernière un certain nombre de dossiers qu'étaient pour justifier les subventions, personnellement je n'ai guère découvert de vrais engagements des associations, bon qui par ailleurs font des tas de choses, bien entendu, je ne mets pas en cause les associations, mais nous on gagnerait sans doute à une clarté plus précise et à des engagements plus précis au bénéfice, j'y reviens, de la sécurité par la citoyenneté. Et si c'était écrit et contractualisé, ça serait me semble-t-il positif pour tout le monde.

Jésus VALTIERRA : il faut savoir que les associations, même si elles sont nombreuses à Poussan, elles n'ont pas le réflexe de ces contrats d'objectifs, donc c'est difficile de... pas leur imposer, de leur demander qu'ils se justifient sur pas mal de choses parce qu'ils n'ont pas l'habitude. Donc je pense qu'il faut y aller à petite dose chaque année. C'est ce qu'on fait.

Jacques LLORCA : vous me permettez, cher collègue, de pas être d'accord du tout, ça fait 10 ans qu'on parle de petite dose, puisque moi j'ai lancé cette idée il y a à peu près 10 ans. Moi je trouve que ce serait quand même bien d'aborder le sujet, mais alors ce n'est vraiment pas dans un esprit de plier les associations, ce n'est pas du tout ça, mais c'est dans l'esprit de rendre le Poussannais non pas consommateur, ou pro-consommateur, mais réellement citoyen, voilà, c'est ça la démarche. Et ça permettrait de faire passer plus facilement la sécurité, notamment, on va en parler tout à l'heure de la visio.... etc, voire de l'armement des policiers municipaux, ce serait sans doute le moyen de mieux faire adhérer plein de gens à une démarche citoyenne, voilà.

Jésus VALTIERRA : moi je viens pour en finir comme ça, on ne va pas en discuter toute la soirée mais « démarche citoyenne » c'est un bien grand mot, si tu peux t'expliquer un peu plus profondément peut-être ce sera mieux parce que tout le monde a une démarche citoyenne plus ou moins.

Bon après les associations je pense que tu n'es pas au courant c'est assez difficile, pourtant tout le monde y met du sien quand même. Et je dis à petite dose, mais enfin je crois qu'on a mis une grosse dose depuis 3 ans quand même. Parce qu'il y a beaucoup de chose qui ont changé.

Danièle NESPOULOUS : je voudrais revenir un peu en arrière sur une question qui a été abordée concernant les rythmes scolaires. Vous avez, à juste titre, rappelé que dans les programmes de certains candidats, les communes deviendraient, feraient ce qu'elles voudraient de cette réforme des rythmes scolaires, la balle serait dans leur camp.

Est-ce que la commune de Poussan, quelle serait à ce moment-là l'attitude de la commune concernant ces rythmes scolaires ? est-ce que vous avez réfléchi à la question et est-ce que vous seriez dans la poursuite ou vous seriez dans l'abandon ?

Monsieur le Maire : d'une part c'est difficile de répondre. Parce que bon, d'abord qui sera élu ? premier point. Deuxième point, ça ne changera pas cette année, puisque c'est impossible, techniquement c'est impossible. Donc c'est vrai qu'on aura le temps de s'y repencher effectivement pour revenir sur ces rythmes scolaires, et vous y participerez sans problème puisque c'est quelque chose qui se décidera en conseil. De toute manière, là il n'y a pas le feu au lac. Non mais c'est impossible cette année, ne rêvons pas on ira au bout de l'année scolaire.

Voilà donc derrière ça dépend qui va être élu, ça va continuer dans le sens ou non, voilà là actuellement on a très peu de position pour savoir, attendons de savoir qui va être élu et après voilà on a les législatives derrière qui vont peut-être encore compliquer les choses, donc voilà c'est difficile là de dire ... non on n'y a pas réfléchi parce que les programmes, si on enlève toutes les affaires au niveau des élections présidentielles quand on occulte toutes les affaires les programmes commencent à sortir finalement il y a très peu de temps et on peut s'y pencher il y a très peu de temps.

Et comme ça évolue au gré des semaines, peut-être qu'on va arriver aux élections proprement dite où certains programmes à ce sujet auront changé d'ici-là.

Voilà donc là c'est vrai qu'on n'y a pas réfléchi effectivement, mais dès que les choix seront faits nous y réfléchirons ensemble. C'est difficile de répondre là actuellement sur cette question.

Pour en revenir aux associations, mais très brièvement, moi je ne suis pas trop d'accord quand on dit qu'on y va à petite louche. Depuis 2-3 ans ce n'est pas de petites louches, c'est que tout a changé de fond en comble quelque part.

Avant, ils ne rendaient pas grand-chose. Là ils rendent vraiment ce qu'ils doivent rendre au niveau des documents notamment, sinon ils ne sont pas retenus. Donc cette année, on n'a pas eu besoin de ré-intervenir beaucoup pour que les gens complètent les dossiers et en terme de citoyenneté par exemple, on a pu se rendre compte, cette année au niveau des festivités, que les choses ont évolué très favorablement. Donc les messages passent quand même, même si ce n'est pas écrit, ni inscrit dans le marbre pour l'instant, c'est bien de l'écrire effectivement mais c'est bien de la faire appliquer aussi.

Et donc on s'est rendu compte, y compris sur l'utilisation du garage Decoux, qui nous a créé problème depuis pas mal d'années, on peut dire que cette année tout s'est passé dans le calme et dans la bonne humeur, sans aucun excès et sans aucune plainte des voisins, ce qui est exceptionnel.

C'est vrai que là on est intervenu sur toutes les associations effectivement qui participaient, puisque pratiquement 80% des associations participent aux travaux du carnaval et donc les gens ont été très réceptifs, même s'il a fallu placer la barre haute la première année.

On peut dire que c'est la première année où tout se passe comme il faut. Donc la citoyenneté, au-delà de l'écrire, les messages passent quand même donc là-dessus, effectivement, moi je dis que je ne suis pas forcément d'accord avec Jésus quand on dit qu'on fait un peu à la louche, non on ne fait pas à la louche par rapport à ce qu'on faisait avant les choses ont beaucoup évoluées et continuent d'évoluer mais là on est pratiquement....

Mise à part si on y rajoute ce que tu évoques ou ce qu'on pourrait évoquer sur d'autres choses, on n'est pas loin d'atteindre l'absolu, sur ce qui peut être demandé. Et donc la participation au carnaval fait partie des choses qu'on peut demander, qui ne sont pas inscrites mais qu'on peut demander. Pour terminer avec les associations.

Ghislain NATTA :

Recettes d'investissement

Subventions

Dans la continuité du programme de rénovation de l'éclairage public, des participations financières seront sollicitées auprès d'Hérault-Energie et de la région dans le cadre du programme européen. Les opérations prévues dans le cadre du projet "Vert demain" seront subventionnées à 55%. Les subventions attendues ne sont pas inscrites au budget primitif.

Donc dans les recettes d'investissement, je n'y reviens pas dessus mais on l'a vu tout à l'heure, il y a 2 millions qui sont en autofinancement qui proviennent et de l'excédent des années antérieures et de l'excédent de fonctionnement 2017.

Dépenses d'investissement

Opérations

Les opérations prévues au budget 2016 et non réalisées sont reprises dans le budget 2017. sont, ainsi, poursuivis avant le vote du budget :

- le projet urbain partenarial de la Mouline,
- l'achat de bâtiments sur le projet de la Lauze et de terrain nu au chemin du Cous,
- la rénovation de bâtiments communaux au jardin public et à la MJC,

- le démarrage de la rénovation de la rue du Languedoc,
- l'achèvement du parking de la rue du collège,
- la mise en place du réseau de vidéosurveillance.

Nouvelles opérations prévues

Le programme de rénovation des voiries de la commune va se poursuivre en 2017. A l'occasion de ces travaux, l'état de l'ensemble des réseaux fait l'objet d'un diagnostic afin que les interventions nécessaires soient prises en compte par les différents opérateurs dans le cadre des nouvelles compétences de la C.A.B.T. Les travaux de la rue de la Salle et du Giradou sont financés sur le budget primitif.

La réhabilitation des bâtiments communaux du Jardin Public sera poursuivie.

Dans le cadre du programme d'accessibilité, les travaux de mise aux normes sont programmés pour les bâtiments du complexe sportif, de la crèche et de l'école V. Hebert.

Afin de compléter le programme d'accessibilité de la mairie, la création d'une salle des mariages et du conseil municipal complètera la mise en place d'un ascenseur. Cette opération s'accompagnera d'une redistribution des espaces de travail.

Le programme Vert Demain qui répond à deux exigences, l'abandon des traitements phytosanitaires et la diminution de la consommation d'eau, permet de financer l'achat de matériel pour le désherbage mécanique, d'appareils de mesure et la réhabilitation d'espaces. Cette opération fera l'objet d'une décision modificative quand les subventions auront été notifiées.

L'amélioration de l'éclairage public sera poursuivie en 2017 selon le même rythme que les années précédentes. Ces travaux financés par la taxe sur la consommation électrique sont programmés à hauteur du produit attendu de celle-ci.

Acquisitions immobilières

Les acquisitions des immeubles pour la réalisation du parking de la Lauze seront poursuivies avec l'acquisition de la parcelle BD 75, c'est la remise qui est à l'entrée de la rue du Pont d'Arcole.

Pour sécuriser le cheminement des piétons, l'achat d'un immeuble rue Marcel Palat est inscrit au budget primitif.

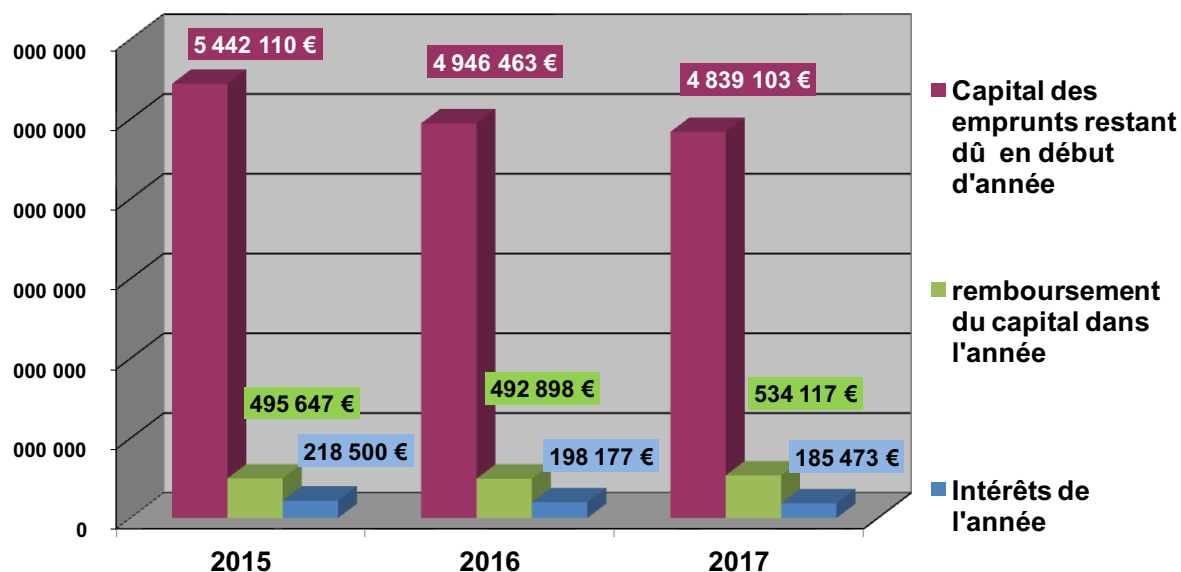
Il est prévu l'achat de terrains pour l'agrandissement du cimetière. Les études préalables nécessaires et des travaux préparatoires sont inscrits au budget primitif dans une nouvelle opération.

Achat de matériels

Il est prévu l'acquisition de véhicules. Le programme "Vert Demain" permettra l'achat de matériel d'entretien et de nettoyage de la voirie.

Une première tranche de connexion et d'équipement du programme de vidéosurveillance sera financée assurant la couverture effective d'un secteur de la commune.

Structure de la dette



4°) Les orientations budgétaires 2016 du budget annexe du service enfance jeunesse pour la Ville de POUSSAN

Afin de proposer une offre plus diversifiée pour le temps des activités périscolaires, et compte tenu du résultat de l'exercice 2016 les crédits destinés à leur financement sont reconduits.

Les crédits affectés à l'achat de petits matériels et au transport des élèves sont revalorisés.

Les dépenses de personnels représentent 70% du budget de fonctionnement.

Le contrat d'objectif avec la crèche les Petite Pousses arrivant à échéance et dans l'attente du nouveau contrat, le montant du financement est inchangé.

Les conditions financières du nouveau marché de restauration mis en place au 1er janvier 2017 n'ont pas notablement changé par rapport à celle de l'ancien marché. Cela permet de maintenir les tarifs des repas actuellement en vigueur et de ne pas prévoir d'augmentation à la rentrée de septembre 2017.

En 2017, la commune reste éligible aux deux composantes du fond d'amorçage des rythmes scolaires.

L'ensemble des activités périscolaires et de loisirs continueront d'être assurées.

Jacques LLORCA : quelques remarques tout simplement, par rapport au prévisionnel de 2017 quand on constate ce qui n'a pas été réalisé en 2016 et qui doit donc être réalisé en 2017, est-ce que à un moment donné il ne serait pas tant, plutôt que d'afficher ce qui devrait se réaliser, se réalisera peut-être et puis ne se réalise pas parce qu'au long des années on pointe que, à peu près pour schématiser, 50% du prévisionnel en investissement n'est pas réalisé.

Et donc c'est toujours un peu paradoxal d'afficher de nouvelles ambitions alors que même celles qui étaient projetées, programmées et préfinancées ne le sont pas à la date qui était celle annoncée dans les budgets. C'est une question stratégique au fond ça, mais en tout cas c'est un constat récurrent, chaque année, c'est comme ça on constate que ça donne 50% de réalisation.

Beaucoup de voeries apparaissent dans ce qui est annoncé, on peut se demander où est passé la 2^{ème} tranche qui était stratégique au début du mandat, la 2^{ème} tranche du riverain par exemple. On n'a plus entendu parler depuis la réalisation de René Tulet, le Riverain a disparu alors qu'il était annoncé en continuité pratiquement

donc des travaux antérieurs. Alors c'est un peu interpellatif tout ça puisque, par exemple, la rue de la salle c'est pareil, on ne va pas refaire l'histoire mais la datation de la projection de la réalisation des travaux de la rue de la salle c'est à peu près 2002. Donc la rue de la salle, c'est un peu le serpent de mer etc... Mais enfin, passons là-dessus.

Autre question, c'est l'évolution de la Mairie. Qu'est-ce que ça veut dire concrètement ? Est-ce que ce sont au-delà des salles annoncées, est-ce que ce sont des bureaux aussi qui vont apparaître ? Est-ce que ça a une conséquence directe sur les espaces techniques, matériel, je veux dire entretien de matériel etc ... est-ce que là le visage de la Mairie va complètement changer et si ce n'est pas le cas c'est peut-être dommage et si c'est le cas où se mettront les ateliers d'entretien etc etc.... qui ne resteraient plus éventuellement ici ? Et si ce n'est que les bureaux c'est un peu dommage de ne pas avoir un programme plus ambitieux.

Enfin, vous allez persister, et on le retrouvera dans le budget primitif, c'est annoncé, sur la Lauze, le parking de la Lauze, la rue Sergent Bonnet, et vous continuez à acquérir des parcelles habitées ou pas habitées, et nous atteindrons le montant de l'investissement que nous avons pronostiqué pour une rentabilité d'à peu près 40 places de parking en PPRI et des problématique d'accès de circulation complètement complexes.

Alors pourquoi ne pas rediscuter sereinement, tranquillement, de ce que pourrait être le parking sur les Baux (300 places), un prix de revient très inférieur et peut-être quand même ce que vous avez amorcé d'acquisition d'immeubles le penser tout autrement en aménagement, c'est-à-dire, penser le centre de Poussan, repenser le centre de Poussan, mais sans les voitures ou en tous cas avec moins de voitures, en aménageant un vrai jardin public, puisque le précédent n'existe plus comme jardin et en créant un poumon au centre de Poussan, en réhabilitant aussi le marché couvert, bien entendu qui est en train de pourrir.

Il y a là quelque part en investissement une réflexion me semble-t-il qu'il faudrait reprendre. Et puis tant qu'on y est quand on suit l'immobilier, la construction, tout ce qui se fait dans Poussan à titre de lotissement ou d'individu, depuis la rue des Horts jusque là-haut donc la maison Trinca et toute cette zone, Tronchard pardon, puis Morin aussi, est-ce que, je lance le débat comme ça, est-ce que on ne pourrait pas sortir de la maison des jeunes et la rentabiliser par une vente en l'implantant ailleurs et en profiter pour réellement réaménager tout ce quartier ?

Alors tout ce que j'essaye de dire là, c'est la recherche d'investissements qui rapporteraient, en valorisation de l'immobilier de Poussan, qui rapporteraient en circulation, et puis je n'aborderai pas évidemment les problématiques de la Plaine et du lycée etc etc qui seraient là des investissements véritablement productifs ceux-là. Mais ce qui est un peu dommage c'est que dans un débat d'orientation budgétaire, on est en réalité là dans la déclinaison du budget qui va immédiatement venir dans quelques jours et non pas dans une vision d'un Poussan qui faut imaginer, qu'il faut projeter et qui nécessite effectivement des choix d'investissement plus ciblés avec des intentions ciblées et non pas si j'ose dire, le mot va être exagéré mais, « rapetasser » en quelque sorte Poussan sans y apporter le punch stratégique nécessaire.

Et je dis ça aussi parce que dans le cadre de la CABT, ces débats il faudra les ouvrir, parce que il nous faut impérieusement bénéficier autant que faire se pourra, puisque chacun ensuite vote dans les communes, mais bénéficier du soutien de la CABT pour faire muter positivement Poussan.

Ce DOB aurait pu être l'amorce d'une réflexion dans ce sens. Après il s'agit de questions très précises mais qui en réalité vont se retrouver dans le budget prévisionnel que nous voterons bientôt.

Ghislain NATTA : alors moi je vais répondre que sur les 2 premières questions concernant l'exécution à 50%. L'exécution à 50% c'est une exécution disons normale, enfin vous prenez les communes et l'exécution de l'investissement est souvent à 50%. Ensuite elle est liée au fait que l'on vote le budget très tardivement, donc si vous voulez les opérations nouvelles en définitive on les lance au mois de mai.

Jacques LLORCA : je rappelle qu'on vote ou on subit le fait que vous pouvez engager 20% budgétairement par anticipation pour garder la continuité justement budgétaire. En réalité c'est un vrai choix stratégique, vous en faites un autre, moi personnellement je dirais tant pis mais....

Monsieur le Maire : alors sur le principe quand même au niveau des travaux on va pas réinventer l'eau chaude, moi je prends toutes les dernières rues qui se sont faites, entre tout ce qui est nouveau, c'est-à-dire l'amiante, les réfections de voirie c'est un détail, ça on le chiffre à 3 jours et ça peut se faire effectivement en 4. Parce que pour tartiner dessus...., sauf qu'on a un sous-sol quand même, et ce sous-sol ce n'est pas nous qui en avons la gestion quelque part et donc on se rend compte par exemple je vais prendre qu'un exemple, parce que ce serait trop long, je vais prendre la rue du Languedoc, donc prévue au départ : la réfection des réseaux d'eaux usées, effectivement dont la compétence est celle de la CCNBT.

Il n'y avait plus de budget, exceptionnellement ils ont rajouté du budget pour qu'on finisse cette voirie et derrière le service des eaux s'est rendu compte finalement que ce qu'ils avaient installé il y a 30 ans n'était pas en bon état.

La première chose c'est la CCNBT qui l'a payé, donc c'est nous en partie bien évidemment, la seconde chose, là ils sont en train de changer tout ce qui est réseau d'eau potable, donc ça c'est sur le budget du Syndicat du Bas Languedoc. Donc là on a pris facilement 2 mois de retard.

Et derrière maintenant, comme la CABT a changé un peu le fusil d'épaule et que nous avons la compétence du pluvial maintenant, arrive le troisième chantier effectivement, il faut discuter pour qu'il ne prenne pas de retard parce que le service des eaux, ils ne finiront qu'à la fin du mois et d'ici là on aura enclenché l'appel d'offre pour la 3^{ème} tranche qui va nous suivre et derrière la compétence « pluvial » fait que comme il y a du pluvial qui est prévu dedans et qu'il n'y a pas de budget à la CCNBT, à la CABT pardon pour l'instant qui était prévu, on va signer une convention où la commune va payer ce qui était prévu qu'elle paye, puisque ça devait se finir en fin d'année et finalement ça se finira aux alentours du mois de Mai. Donc là on prend par exemple 5 mois de retard.

Ce qui peut expliquer, effectivement, ce qu'on évoque sur les 50%. C'est un chantier qu'on devait commencer fin d'année, donc c'est vrai que sur les chantiers de voirie notamment, on a beaucoup d'imprévus et encore heureusement que tout ce qui est électricité et réseaux enterrés, réseaux faibles disons, ça avait été fait à l'époque. Sinon on aurait été obligé encore d'attendre un petit peu de temps pour faire ces réseaux, même si les chantiers sont coordonnés ce qui est le cas-là, on a toujours de l'imprévu.

Donc la rue de la salle par exemple pour en terminer aussi, la rue de la salle va se faire, elle se fera pendant les grandes vacances. Donc là il faut quand même que la CABT maintenant me fasse une étude parce que le reste c'est prévu et c'est financé, me fasse une étude du sous-sol, pour voir s'il n'y a pas à intervenir sur le réseau des eaux usées.

Là-dessus, je pense que l'eau normale il n'y a pas soucis, ça a été fait il n'y a pas longtemps, mais encore il doit peut-être subsister quelques branchements en plomb où il faudra intervenir aussi, voilà, donc on est un peu tributaire de beaucoup de choses et c'est vrai que sur la voirie notamment vous savez sans comparer mais je suis à Frontignan tout le monde le sait c'est temps-ci, vous pouvez voir dans la presse que les halles de Frontignan ont été en partie commencées à rénover sur un chantier qui devait être livré fin d'année 2016 et qui le sera, vu comme c'est parti fin d'année 2017.

Pourquoi ? Parce qu'il se sont rendu compte quand ils ont commencé à gratter qu'il y avait beaucoup trop de choses à faire ce qui n'était pas prévu sur la rénovation. Donc c'est vrai que sur les chantiers extérieurs comme ça de voirie ou d'immeuble qui sont sujets à la voirie, on a toujours, toujours, toujours un laps de temps qui s'écoule entre ce qu'on souhaiterait et là on va s'activer notamment sur la rue de la salle pour que cette rue puisse être opérationnelle et qu'on puisse faire les travaux pendant les vacances, parce qu'il y a au moins 2 mois de travaux. Et donc on ne peut pas le caser autrement, on ne peut pas ouvrir pour faire une partie, ouvrir et terminer le chantier. Donc ça c'est une première réponse au niveau de tout ce qui est travaux.

Deuxième point, la Mairie.

La Mairie, l'immeuble extérieur ne va pas bouger, va tout simplement bouger la nouvelle salle. Elle sera à la place de la terrasse actuelle qui sera réaménagée. On va gagner un petit peu plus de place, la salle sera plus importante que celle qu'on a actuellement ici et puis sera accessible par l'ascenseur qui sera installé dans la patio.

Donc pour l'instant on a une prévision de 2^{ème} étage si un jour ça doit se faire, et pour l'instant ce sera qu'une

terrasse et donc on ne rajoute que ça et un accès par le cheminement de la route du collège, là où est le parking actuellement où on pourra cheminer pratiquement en voitures jusqu'au plancher où on ne peut pas passer en voiture, donc au plancher de la salle sous la crèche.

Donc ça ne change rien au niveau des ateliers municipaux, ça va changer effectivement beaucoup de choses au niveau de la Mairie, au-delà de la salle nous aurons quand même des bureaux notamment du Maire et des adjoints ou des élus qui pourront monter au 2^{ème} étage où les bureaux sont relativement importants et où le personnel qui travaillait au 2^{ème} étage descendra au rez-de-chaussée où les bureaux seront réaménagés pour être accessibles à tout le monde.

Donc on a une réorganisation intérieure qui va nous faire pratiquement doubler ce qu'on peut avoir actuellement. Ce n'est pas restrictif, loin de là, et ça n'a rien à voir avec..., peut-être le fait de calculer ou de changer les services techniques de place si on continue à augmenter le personnel des services techniques et les engins mécaniques notamment.

L'idée du garage Decoux a été plus ou moins abandonnée parce que d'une part ils ne sont plus vendeurs et deuxièmement s'ils sont vendeurs ce ne sera pas forcément au prix que nous souhaitons, même si on est intéressé par une partie.

Donc là ce n'est plus dans l'air du temps, ce n'est plus en vente. Il y a une réflexion peut-être à avoir, effectivement et là on se rejoint de dire est-ce qu'on fait quelque chose de nouveau, est-ce qu'on prévoit un programme pour faire quelque chose de nouveau ? Sachant qu'on a certains terrains où on pourrait peut-être mettre ces équipements, mais bon ça c'est à approfondir et à voir si ça peut se programmer ou non, sachant que ce n'est pas une petite affaire non plus.

Concernant le marché « la circulade », c'est bien que tu en aies parlé, on aurait pu en parler nous aussi. Ont été réactivés les bureaux d'études, puisque le bureau d'études qui a fait la première tranche, pour ne pas dire les 2 premières tranches, on l'avait mandaté sur la totalité.

Donc là on a réactivé ce bureau d'étude. On y a mis en plus le CEAU donc qui avait été un conseiller sur la première tranche du marché, et on va mettre un architecte spécialisé sur la rénovation des halles. Donc tout ça, ça fait partie de et peut-être aussi sur la rénovation des remparts, donc le même architecte qui va traiter le marché traitera certainement une partie de la rénovation de la circulade. On est sûr quelque chose, on a tout simplement réactivé ce qui c'était arrêté en 2014. Puisque ce chantier s'est fini en 2014. Donc il était important aussi de voir comment a vécu la première tranche pour essayer de ne pas reproduire les mêmes erreurs, si erreur il y a eu sur la seconde, avec quelques améliorations par rapport à ce qui peut exister. Donc là c'est en train d'être réactivé tout ça.

Pierre CAZENOVE : donc vous dites les travaux, ce serait plutôt 2018, les travaux effectifs.

Monsieur le Maire : oui tout à fait. Programmation 2017 pour 2018 effectivement. Et là où on se rejoint, c'est que la CABT là-dessus, a des programmes au niveau des aides financières qui n'ont rien à voir avec la CCNBT, avec l'ancienne CCNBT. On l'a vu sur Balaruc-le-vieux, où chaque commune a une subvention pour un projet chaque année et où il y a des subventions quand même spéciales qui vont dans le sens, par exemple Balaruc a une subvention d'1 million supplémentaire sur l'aménagement de sa place. C'est vrai que là on aura certainement beaucoup plus d'aides au niveau de la CABT que ce qu'on pouvait avoir.

Et pour en terminer, le parking. Le parking, peut-être qu'on va avoir une nouvelle réflexion, le parking se fera effectivement, peut-être avec certaines améliorations, sachant que ne serait-ce que d'un côté on peut comprendre que vous le contestiez, même si on peut tout comprendre de toute manière, d'un autre côté ça permettra quand même en terme de sécurité notamment sur le côté de Dupuy de Parseval d'avoir une sécurité pour les piétons, parce que bon là actuellement, c'est un peu le salaire de la peur, même si c'est sur 50 mètres, donc ça permettra au moins en terme de sécurité d'améliorer les choses.

Et donc il se peut que ce projet de parking évolue d'une autre façon dont nous parlerons assez prochainement.

Quant au parking des Baux nous on continue à dire que les gens n'iront pas se garer là-bas. On le voit au quotidien, il faut être dans le village pour le voir et vous y êtes certainement, ce n'est pas un reproche que je fais et à personne, pour voir ne serait-ce qu'autour de la Mairie le comportement des gens. Il y a 80 places là-haut qu'on vient de créer, des fois elles sont utilisées, aller à moitié, voire au $\frac{3}{4}$ des fois. Mais souvent on se rend compte que les gens finalement qui se garent dans le lotissement, c'est plus près de se garer derrière que

de se garer dans le lotissement, les habitudes sont ce qu'elles sont et les gens chercheront toujours à se garer à proximité et si vous avez un parking à 200 mètres je vous garantis que les gens n'iront pas se garer pour faire les courses ou quoi que ce soit.

On peut avoir sur les grosses manifestations effectivement quelque chose qui soit un parking même s'il est provisoire à ce moment-là, qui soit à 200 mètres. On le voit pour le carnaval et tout, les gens sont bien obligés de se garer mais bon cette année on a vu que finalement tous les trottoirs des deux côtés de la route étaient occupés pratiquement jusqu'au rond-point parce que les gens n'osent pas marcher, autant ils marchent en ville autant chez nous ils disent bon on est pas en ville et puis on ne marche pas comme ça. Y compris les gens de la ville qui sont habitués chez eux d'ailleurs. C'est les petits parkings de proximités, tout le monde en fait, et ça n'a rien de comparable avec le gros parking que vous voulez faire. Celui-là il peut se concevoir mais moi je dis pour les grosses occasions parce que sur une utilisation normale je vous garantis que les gens n'iront pas se gare là.

Je prends l'exemple basique, le personnel de la Mairie par exemple, le personnel enseignant, ils ont 50 mètres à faire, ils font 20 mètres de plus, je vous garantis que je vous enlève 20 voitures que sur ce morceau-là, en parlant que des gens qui sont là 8h par jour je veux dire. Je me bagarre un peu avec les miens parce qu'ils peuvent se garer un peu derrière et c'est vrai qu'on est obligé de dire mais pourquoi vous vous garez là. Alors que c'est aussi près d'aller derrière.

Même si on va faire un parking un peu spécifique là-dessus. Voilà et puis on va améliorer aussi le petit parking de la crèche pour que les gens puissent s'y garer normalement ou ne serait-ce que le personnel. C'est vrai que les petits parkings de proximité ne sont pas inutiles.

De discuter d'un gros parking c'est bien, mais si vous ne l'avez pas à proximité, 200 mètres c'est énorme pour que les gens aillent faire les courses honnêtement.

On se rend compte que même si on a été décrié le parking de la poste notamment, il est toujours complet, même ils ont créé des places supplémentaires. On se rend compte qu'il y a 13 places et à peu près 15 véhicules qui s'y garent, et on se rend compte qu'il n'y a jamais une place de libre finalement ça tourne assez bien même si pour l'instant la zone bleue n'a pas été mise en évidence là-dessus. Ça peut être 2 choses complémentaires ce que vous évoquez, mais les petits parkings de proximité moi je dis qu'ils sont aussi utiles que les gros parkings qui sont un peu éloignés, et auxquels il faudra penser effectivement, peut-être de l'autre côté aussi à l'entrée du village.

Après on peut toujours discuter de ne pas être d'accord sur ça ou sur ça, mais il y a quand même certaines contraintes qu'on ne peut pas occulter, et que bon il est facile de les occulter. Mais au-delà de ça, ce n'est pas toujours très évident. Vous savez, pour en terminer je prends l'exemple des subventions européennes. Pour les avoir maintenant, pour monter les dossiers il faut un bac +15 pratiquement, c'est affolant honnêtement, y compris les techniciens de la Région on y revient en permanence parce qu'on est en contact en permanence avec ces gens qui sont là pour ça puisque c'est eux qui les font exécuter et si vous saviez les échanges qu'on a, et par exemple là on a pratiquement un an de retard, voire deux sur l'attribution des subventions.

On veut bien qu'il y ait eu quelques élections là au milieu mais c'est vrai que ce n'est pas évident. Donc on nous demande de grouper et quand on groupe c'est difficile d'encaisser.

Donc voilà on a toujours ces décalages qui sont dus toujours à Pierre, Jacques ou Paul, il y a aussi de notre fait, on peut ne pas être efficace sur certain chantier ou sur certain dossier mais bon un ajouté à l'autre finalement ça fait souvent beaucoup de retard d'où l'exécution de budget effectivement sur certain dossier, moi je sais qu'on sera toujours en retard.

C'est pas propre à Poussan, mais peu importe les autres, moi je le vois quand je lis la presse un peu, sur l'exécution des budgets on a toujours les mêmes remontées pratiquement sur tous les budgets que vous pouvez lire dans la presse et sur les commentaires vous vous rendez compte que pratiquement sur tous les budgets on a du retard sur l'exécution et c'est ce que fait remonter l'opposition d'une façon normale ou pas normale bon après derrière c'est un détail mais c'est vrai que c'est ce qui est récurant et c'est qui remonte chaque année sur l'exécution de ces budgets.

Danièle NESPOULOUS : concernant le parking qui se trouve au-dessus de la Mairie. Vous dites qu'il n'est pas

très utilisé, il est complet aux heures d'entrée et de sortie des écoles. Il manquerait même de places, parce qu'après les gens sont obligés d'aller se garer au-dessus du collège le long et Donc c'est souvent complet.

En revanche est-ce qu'il y a de prévu un aménagement du..., je ne sais pas comment il pourrait être réaliser, pour permettre aux parents qui ont des poussettes de traverser le petit bois qu'il y a entre le parking, ce fameux parking et la crèche. Parce que voilà au moment où il pleut ce n'est pas très agréable de venir avec une poussette et il y a des branches aussi qui sont tombées au moment de la tempête donc au niveau sécurité ce n'est peut-être pas trop ça et il y a au bas en arrivant au niveau de la crèche un muret comme ça, on est obligé de contourner et de rentrer sur ce fameux parking de la crèche pour pouvoir ensuite aller en direction des écoles. Bon ce n'était pas mon intention d'en parler mais bon je pense que là il y aurait un petit budget à y consacrer.

Monsieur le Maire : si vous avez bien fait, ça sera fait, effectivement on en avait parlé déjà.

Donc là on va commencer par élaguer les arbres, ça s'est prévu. Le devis vient d'être accepté, là et sur les autres parkings effectivement où les choses vont changer aussi, donc il y a de prévu un aménagement au niveau forestier ou pour la sécurité où il y a certains arbres qui sont un peu limite aussi, donc dès qu'on aura fini cet entretien effectivement, je pense que là les racines ne sortent plus et il y aura de quoi faire quelque chose soit en ciment soit en pavé peut importe pour que les gens puissent cheminer en dehors de la terre battue qu'il y a actuellement et de gommer cette marche à la fin. Et ça s'est prévu, et c'est prévu aussi sur l'aménagement, c'est d'autant plus prévu que par rapport aux aménagements pour les handicapés on va réaménager l'entrée de la crèche.

Pierre CAZENOVE : Monsieur le Maire puisqu'on parle parking restons y. Le parking de VH est toujours goudronné à moitié, il y avait des travaux de création de parking qui ont sans doute été peut-être abandonnés parce qu'on ne les voit pas apparaître sur les prévisions là. Ce serait bien peut-être de le goudronner le parking, je n'insiste pas.

Je voulais simplement aussi intervenir dans « achat de matériel », il est prévu Non pardon, « une première tranche de connexion et d'équipement du programme de vidéosurveillance sera financée etc etc... »

D'abord avoir un peu de précision sur quel secteur cette première tranche serait mise en application, et n'est-il pas dommage de ne pas prévoir justement un équipement complet d'un coup pour que justement le système soit efficace et, je sais que ça a un coup bien entendu, mais voilà pour que ce soit efficace et en place assez rapidement.

Et puis si vous avez un petit mot à nous dire aussi sur l'armement qu'a évoqué Jacques LLORCA tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Donc sur le projet, c'est un projet qui fait pratiquement 300 000€ quand même. Donc le faire en une fois, ça ne se fera pas en une fois, ça c'est réglé d'ors et déjà, ça se fera peut-être en deux fois, parce qu'on part là-dessus.

Donc ce qui va être acté pour l'instant, ce qui est important si vous voulez sur le principe c'est les caméras d'entrée de ville. Donc il y en a trois de prévues, certainement qu'il y en aura deux d'installées dans un premier temps et on verra pour la troisième sur le prochain budget.

Par contre, va être équipé tout le côté nord-ouest on va dire, donc qui part de l'avenue de Bédarieux jusqu'au gymnase. Pourquoi on a pris que ce côté, parce qu'on va placer le central qui va se trouver là où est la police municipale actuellement et donc on fait tout le côté nord et tout le côté collège et école de ce côté y compris peut-être on y greffera la Mairie s'il y a des possibilités par rapport à la réponse à l'appel d'offre.

Pascal GIUGLEUR : oui pour revenir et compléter un petit peu, donc l'important c'est le central. Le central on est obligé de commencer par là. Le central étant à la police municipale il est plus simple de raccorder d'abord cette partie de ville, de venir récupérer le gymnase, l'école Véronique Hebert et une partie de la circulade, c'est-à-dire à peu près jusqu'aux halles, en gros au niveau des caméras.

Le marché des caméras est fait en plusieurs phases, donc il y a d'abord un 1^{er} marché pour les réseaux, puisque les réseaux c'est un métier différent de la fourniture de matériel, donc ce marché réseau il a été passé, enfin il n'est pas attribué pour l'instant, il est en dépouillement.

Le marché du matériel va être efficace dans quelques temps, donc on va lancer les appels d'offres. Le marché

du matériel il est fait d'une manière, comme une sorte de marché à bon de commande en fait, ça veut dire qu'on va pouvoir puiser dans ce marché les caméras en fonction de l'emplacement où l'on veut les mettre et ce marché les prix vont être bloqués pendant 3 ans. Donc pendant 3 ans on a tout le loisir de dire on fait un nouveau quartier, on fait un nouvel équipement, on peut aller chercher sur ce marché des prix qui sont bloqués pour équiper cette partie-là.

Et comme le disait Monsieur le Maire tout à l'heure c'est une enveloppe aujourd'hui qui avoisine les 300 000€ donc on ne peut pas le faire en une fois. On le fera sans doute en deux fois et peut-être des petits compléments après.

Les entrées et sorties de villes sont très importantes également puisque lorsque les villes sont équipées de caméras d'entrée et de sortie la délinquance baisse immédiatement. Ça se sont des chiffres qui nous sont donnés par la gendarmerie qui sont vérifiés. Beaucoup d'affaires ont été résolues grâce à ça et c'est vrai que Poussan étant un carrefour avec pas mal de passage depuis la route de Sète, depuis la route Gigan etc, avec en plus des délinquants qui profitent des petites routes pour échapper justement aux villes qui sont équipées de caméras sur la nationale ou autre, ça nous permettra d'être très efficace à ce niveau-là.

Donc c'est pour ça que Monsieur le Maire a décidé dans un premier temps d'abord des caméras « entrée de ville » qui viendront se compléter avec la partie nord de Poussan. J'espère que j'ai répondu en partie. L'armement Monsieur le Maire, je te laisse la parole.

Monsieur le Maire : l'armement, d'une part il n'y a plus d'armes gratuites, actuellement tout a été distribué. C'est un dossier un peu complexe, au-delà d'avoir l'intention, l'Etat est assez regardant même si on peut penser le contraire sur les discours qui sont faits, effectivement dès qu'on dépose un dossier en Préfecture, c'est un peu le parcours du combattant et c'est quelque chose de relativement lourd.

Nous allons rénover un bâtiment, puisque là aussi nous avons des contraintes au niveau de la sécurité, qui existe, qui a juste besoin d'être rénové, qui se trouve dans les locaux de la police municipale, dans la cour attenante, on finit certains travaux sur le jardin public.

Le dossier suit son cours aussi et on espère que d'ici la fin de l'année on aura des réponses positives concernant l'armement, ce n'est pas cout de l'arme qui est un gros souci, il y a des formations mais c'est surtout la gestion au niveau de la sécurité notamment sur les armes dans les bâtiments.

Pascal GIUGLEUR : pour compléter en fait nous ne pouvons faire la demande à la Préfecture d'armer la Police que lorsque les locaux sont normés. Il faut d'abord que l'on commence par faire les locaux, de toute façon les caméras nécessitent le même type de locaux, c'est-à-dire qu'il nous faut deux pièces sécurisées, donc là on avait pensé, et c'est autorisé à faire deux sas.

Un premier sas pour l'armement et les munitions, et vous aurez un deuxième sas avec la vidéosurveillance. Une fois que les locaux seront aux normes, qu'ils seront réceptionnés, à ce moment-là, la demande d'armement pourra être faite mais pas avant. Donc tout viendra en son temps.

Danièle NESPOULOUS : concernant justement ces deux points qui viennent d'être abordés c'est une partie du dossier sécuritaire qui est abordé, caméras de vidéosurveillance et armement, est ce qu'on aurait pas pu en discuter en conseil municipal informel comme on les appelle, pour en même temps que ces deux points développer autre chose que ces deux moyens-là qui moi ne me satisfont pas, particulièrement l'armement de la police municipale. Mais ça c'est un débat qu'on aurait pu avoir au sein de notre groupe et l'élargir à ce qu'on avait présenté comme dossier sur la sécurité à Poussan, qui ne doit pas être uniquement au niveau des contraintes, pour moi c'est un peu une intrusion les caméras dans la vie des citoyens.

Il aurait peut-être été judicieux de joindre à cette réflexion là une sensibilisation des Poussanais à leur perception de la sécurité ou de l'insécurité en élargissant, en faisant ce qu'on avait proposé à un moment donné, les voisins vigilent par exemple.

Mais ça n'est qu'un exemple, ce n'est pas restrictif et ce débat là nous ne l'avons pas eu, ce qui fait qu'au cas par cas, moi cela me paraît être des décisions peut être qu'on aurait adoptées si on avait eu l'occasion d'en parler mais qui ont été prises et qui ne sont pas neutres, ça c'est mon sentiment, ce n'est pas une question.

La question que je voulais poser avant de parler des parkings, le programme vert demain est cité 3 fois à l'intérieur de ce DOB, Vert Demain ça me fait penser à Agenda 21, je voudrais savoir où nous en sommes au niveau de la réflexion de l'Agenda 21 et il est bien que la commune se préoccupe des questions

environnementales, mais je l'avais déjà abordé lors d'un précédent conseil municipal, est ce que ce ne serait pas l'occasion pour la commune de sensibiliser les habitants de Poussan à cette démarche aussi. Parce que c'est bien que l'on fasse des économies d'eau, du traitement des voies chimiques mais ça pourrait être l'occasion de sensibiliser et pourquoi pas au travers de l'Agenda 21, les CPIE se sont regroupées, tous les CPIE de France et justement ils prennent à bras le corps ces questions environnementales. Pourquoi ne pas se rapprocher puisqu'on en a à une pas loin à Mèze, mais qui doit regrouper toutes les communes de la nouvelle CABT.

Pourquoi ne pas se rapprocher d'eux pour engager auprès de la population une information qui les amènerait peut-être vers une démarche environnementale respectueuse.

Voilà il y a deux questions à l'intérieur de mon intervention : où en est l'Agenda 21 et est ce qu'il y a de prévu une sensibilisation des Poussanais pour ces démarches entreprises par la Commune qui peut être une base de départ et si elle est généralisée c'est encore mieux.

Monsieur le Maire : sur le principe, le CPIE fait déjà partie du programme Vert Demain, c'est un partenaire au même titre que le SMBT.

Nous travaillons avec eux, la sensibilisation des habitants se fait comme partout au travers du BIM, après vu le comportement de beaucoup de gens, je ne sais pas comment il faut les sensibiliser, que ce soit pour cela ou pour autre chose, après Vert Demain, là ça tarde un peu, parce qu'il y a quand même des subventions qui ne sont pas négligeables sur ce programme. On a pris les deuxièmes classes, car les premières étaient prises la première année, donc on a un peu de retard par rapport aux 6 communes qui ont déjà commencées. On va arriver, nous, à gérer notre problème et c'est déjà important que nous le réglions. Sachant quand même qu'il faudrait expliquer aux gens au lieu de leur expliquer comment on fait pour entretenir quoique ce soit, il faudrait leur expliquer que le code rural les oblige à nettoyer devant leur porte, les herbes qu'il y a contre leurs murs, c'est à eux de le faire. Allez expliquer cela aux gens, ils n'en ont rien à faire. C'est toujours la faute de la mairie bien évidemment. Ils payent des impôts, soit disant, qui ne sont pas très cher par ailleurs à Poussan, qui n'augmentent pas beaucoup depuis quelques temps.

Donc voilà, je suis tout à fait d'accord sur ce qui vous dites, d'inciter les gens, les inciter comment ? A un moment faites une réunion sur ce programme là et vous verrez les personnes que vous aurez ? on les informe au travers des nouvelles orientations, même si je sais que vous êtes contre, les réseaux sociaux travaillent beaucoup plus que les informations, que les programmes et les réunions publiques. On se rend compte au travers de ça que le message est censé passer beaucoup plus facilement. Vu le résultat il ne passe pas trop facilement non plus.

Mais bon pourquoi pas en remettre une couche. L'agenda 21 on se rend compte que même si on ne le crie pas sur tous les toits, au niveau de tout ce qui est économie d'énergie, on travaille beaucoup là-dessus. Les économies d'énergie ne sont pas que sur l'éclairage public, elles sont sur beaucoup de choses, sur les véhicules, sur les consommations électriques des bâtiments, là on a un programme sur les écoles, qui sont énergivores et qui restent allumées pratiquement toute la journée.

L'agenda 21 même si ce n'est pas un programme qu'on met trop en avant, il s'exécute à notre niveau, mais c'est en grosse partie sur les économies d'énergie ou on fait ce genre de choses. D'une part c'est intéressant pour tout le monde, qui dit économie d'énergie dit économie sur le fonctionnement. Et qui dit économie sur le fonctionnement, dit création au niveau de l'investissement.

C'est vrai que l'Agenda 21 on ne le monte pas au pinacle, on fait du travail effectivement même si c'est souvent obscur. La municipalité essaye de montrer l'exemple, on est toujours en retard, mais là par exemple, on va d'ores et déjà demander à ne pas attendre que le matériel nouveau soit arrivé. Vous vous rendez compte que les herbes ont poussées parce qu'il a beaucoup plu et si on ne le fait pas maintenant et bien on prendra encore une année de retard. Ce que je veux dire c'est que l'Agenda 21 ne va pas forcément dans le sens que vous souhaitez, mais quand même c'est quelque chose qui avance.

Quant aux caméras, le fait que vous soyez contre les caméras ne me surprend pas, or c'est une des rares choses qui fonctionne au travers des statistiques locales sur le secteur de la gendarmerie. On se rend compte que les derniers vols qui ont eu lieu sur 12 restaurants sur le secteur ont été élucidés 72 heures après et c'est les caméras d'entrée et de sortie de ville qui sont servies par recoupement, pour suivre les gens de Gigan à Mèze, selon le même mode opération. Ils sont tombés sur les voleurs, très facilement avec les numéros d'immatriculation.

Les caméras, tout le monde peut en penser ce qu'il veut, parce que c'est leur droit, mais il y a quand même en terme d'efficacité, notamment sur celles d'entrées de villes. On ne mettra pas une caméra à tous les embranchements non plus, on est pas en ville. Mais c'est vrai que c'est du flicage, qu'on le veuille ou pas. Et ça quelque part on ne peut pas forcément être pour, on ne peut pas être contre non plus. Nous ça a été notre choix, et puis on va l'exécuter.

Et concernant la sécurité, j'ai vu dernièrement certaines choses qui se sont produites, ou les gens ont eu un souci à côté de chez eux et personne n'est capable de téléphoner à la gendarmerie parce que tout le monde a peur des représailles.

Donc c'est vrai que la sécurité, c'est la sécurité. Il faut que tout le monde y participe et souvent ce n'est pas évident parce que les gens ne veulent pas se mouiller, tout simplement. C'est un gros débat, que l'on peut avoir.

Quant au résultat, ce n'est pas forcément évident, y compris concernant les voisins vigilants. On se rend compte que les gens sont en train d'y revenir dans certains secteurs, parce que comme vous l'évoquiez pour les caméras, les gens considèrent qu'ils sont beaucoup plus fliqués intensément que quand c'est la gendarmerie à la limite. Et forcément tout le monde n'a pas quelque chose à se reprocher. Il y a toujours le revers de la médaille et c'est vrai qu'en terme de sécurité, c'est difficile.

Il faut que chaque citoyen s'assume quand même un peu. Ce qui n'est pas toujours le cas d'ailleurs, et pas que sur ce sujet.

Jésus VALTIERRA : je reviens sur Vert Demain puisqu'apparemment ça vous intrigue. Il faut savoir que les demandes de dossier de subventions sont en cours et Madame NESPOULOUS je m'adresse à vous, parce qu'après vous direz qu'au niveau de la sensibilisation des personnes, je pense que dans les jours qui viennent au niveau de la presse écrite, notamment du Midi-Libre, vous aurez un article là-dessus. Vous verrez que l'on sensibilise les gens.

Et au niveau de Vert Demain, ils sont même prêts à venir faire une réunion à la population pour sensibiliser les gens, est ce que les gens viendront, c'est autre chose.

C'est pour cela que je me permets de vous répondre.

Monsieur le Maire : non, on ne vous l'a pas dit, que vous soyez contre les caméras et tout ça. Moi j'en étais persuadé avant que vous parliez. Mais bon au-delà de ça vous avez vu qu'on ne vous a pas charrié.

Danièle NESPOULOUS : je ne suis pas particulièrement contre mais le fait de réfléchir autour d'une table à autre chose en plus des caméras et de l'armement de la police, il peut y avoir une réflexion commune sur que mettre en place pour donner un sentiment de sécurité aux Poussanais, voilà.

Nathalie CHAUVET : je suis là-bas au fond, je ne parle pas souvent. C'est juste pour vous annoncer que nous étions en train de travailler sur un événement d'information à la population sur les économies d'énergie le 14 avril au matin avec justement un stand sur les économies d'énergies, un stand sur le tri des déchets et relancer le défi famille énergie positive et également faire une distribution d'ampoules à LED à la population. Des ampoules qui nous ont été données dans le cadre de la transition énergétique par EDF, distribution de 500 packs d'ampoules pour inciter la population à faire des économies d'énergie.

Pascal GIUGLEUR : je reprends la parole simplement avant que Monsieur le Maire clôture pour parler, puisque j'entends beaucoup de choses sur voisins vigilants, donc il faut savoir que voisins vigilants, ça existe, ce n'est pas la mairie qui décide de faire voisins vigilants, c'est le citoyen qui va s'inscrire sur le site voisins vigilants et à partir du moment où tout le quartier est inscrit, cela fonctionne très bien.

La mairie n'est là que pour attester, pour l'instant je suis en rapport avec la personne qui s'occupe de voisins vigilants dans la région.

Il y a très peu de Poussanais qui sont inscrit, quelques lotissements le sont déjà, donc il n'y a aucun souci. Inscrivez-vous sur le site, c'est gratuit et ce n'est pas très cher pour la mairie non plus.

Et bien simplement lorsque vous avez la mairie qui est incluse sur voisins vigilants elle reçoit ce que vous allez mettre sur le site. C'est-à-dire qu'aujourd'hui quand vous inscrivez sur le site que vous avez vu une voiture qui était bizarre, ou que vous avez perdu votre chien, et bien ça marche beaucoup mieux quand on perd son chien que quand on voit des voitures.

Je vous dis cela parce que mon fils fait partie de voisins vigilants sur la commune où il habite et il m'a dit que

tout le monde se faisait cambrioler régulièrement dans les lotissements, par contre dès qu'il y a un chien qui part on le retrouve.

Donc ce n'est déjà pas mal vous allez me dire mais quand on en discute avec les gendarmes, ils vous disent très bien, aujourd'hui la délinquance c'est écarté dans les lotissements, et lotissement voisins vigilants ou pas c'est pareil. Ça a augmenté dans les lotissements et voilà c'est tout, c'est comme ça.

Alors moi je ne suis pas contre du tout, mais inscrivez-vous. A partir du moment où il y a beaucoup de Poussanais qui seront inscrits, nous en mairie en verra si on fait la démarche d'avoir les panneaux. Parce qu'en fait la seule chose qu'ils vous demandent c'est la mairie s'inscrire, qu'elle paye et elle paye les panneaux en fait. C'est ça, c'est uniquement pour avoir votre panneau, c'est tout. Le reste ça marche déjà par internet.

Pierre CAZENOVE : Monsieur GIUGLEUR, vous savez que tout le monde n'est pas branché internet, donc je ne sais pas si déjà dans un BIM il y a eu un article.

Pascal GIUGLEUR : si vous n'êtes pas branché internet, ça ne peut pas fonctionner voisins vigilants.

Pierre CAZENOVE : il faut à mon avis, repasser des couches, et des couches.

Florence SANCHEZ : sinon dans le BIM il y a déjà eu des articles sur la sécurité et justement focus sur les voisins vigilants qui ont été faits et comme sur l'Agenda 21 et tout ce qui est fait autour de cela il y a régulièrement des articles. Vert Demain on l'a fait dans deux BIM différents, il y a 2 ou 3 pages dans le prochain BIM sur tout ce qui se passe dans l'Agenda 21.

Pascal GIUGLEUR : D'ailleurs êtes-vous inscrits à voisins vigilants monsieur CAZENOVE ?

Pierre CAZENOVE : alors je vous invite à venir habiter dans mon quartier, Monsieur GIUGLEUR parce que c'est des voisins plus que vigilants.

Pascal GIUGLEUR : oui mais vous n'êtes pas inscrits ?

Pierre CAZENOVE : non

Pascal GIUGLEUR : Voilà, alors si vous voulez, les Poussanais, à priori suivent votre exemple, c'est-à-dire qu'à chaque fois que je leur en ai parlé, ils répondent « non mais chez nous ça va très bien, on se surveille, il n'y a pas de problèmes, même quand il y en a un qui n'est plus là nous on le sait » et aucun ne s'inscrit dans voisins vigilants.

Donc on peut toujours en parler mais si personne ne s'inscrit ça ne peut pas fonctionner. C'est tout.

Pierre CAZENOVE : d'accord je vais essayer de faire une démarche sur voisins vigilants, ce que je veux dire c'est que si par exemple à l'entrée du village vous avez un panneau, ça peut déjà avoir un impact, ne serait-ce que sur les gens qui ont envie de faire leur marché, enfin les cambrioleurs, je vais le dire comme ça. Il faut accompagner les démarches.

Monsieur le Maire : mais quand même pour info, et c'est des infos de la gendarmerie, les communes qui sont équipées de caméras d'entrées de ville sont beaucoup moins impactées par les vols, que les communes qui ne le sont pas.

Après ça n'est pas une science exacte non plus, ils se sont rendus compte que beaucoup d'affaires étaient élucidées grâce à ces caméras et les communes qui n'en ont pas, les gens ne sont pas bêtes, les voleurs savent, et effectivement, ils savent dans quelles communes aller. Il y en a qui sont beaucoup plus vulnérables que d'autres et on se rend compte que pour avoir lu les statistiques cette année concernant la brigade de Mèze, on se rend compte que les communes qui sont équipées ont eu moins de souci de vols que les autres communes.

Danièle NESPOULOUS : Moralité équipons toutes les communes de France et de Navarre et de la délinquance, il n'y en aura plus.

Monsieur le Maire : il y en aura moins, peut-être une autre, on ne l'interdira pas.

Jacques LLORCA : Pardon Monsieur le Maire est ce que je peux faire une communication toute simple et attentatoire par rapport à personnes, mais simplement je ne sais pas si vendredi après-midi la mairie était représentée par qui que ce soit aux obsèques de François SERGIO, simplement j'ai envie et besoin de dire qu'un artiste de notoriété considérable, puisqu'il a été le Maître des garnements de Sète, c'est-à-dire Combas, Di Rosa, Biascamano, Cervera, vient donc de disparaître et que dans la mairie même il a déjà quelques années, c'était avant nous, le Maire précédent avait acquis une sculpture qui est installée au cœur de la Mairie et donc je pense qu'il est important de savoir qui a été François SERGIO, prolongé aujourd'hui par son épouse, Madeleine qui est aussi une artiste de notoriété internationale.

Tout cela pour dire que quand on a la chance dans une commune comme Poussan d'avoir des notoriétés de référence à tout point de vue, il est important par rapport au débat que l'on vient d'avoir, qui sont importants certes, mais il est important aussi quand on a des personnalités de cette nature de les connaître et surtout de la reconnaître.

Donc c'était la question que je hasardais, est ce que quelqu'un de la mairie était présent aux obsèques, personnellement je n'ai pas pu trop me rendre compte à travers l'émotion, peut être que oui, peut être que non, si c'est non c'est dommage.

Et peut-être que dans un temps à venir, par rapport à l'œuvre de François SERGIO, y aurait-il quelque chose à exprimer, d'une façon ou d'une autre parce que j'insiste bien on ne peut pas rester indifférent devant la taille, la dimension, la densité d'un tel personnage qui est décédé à 92 ans, mais en étant toujours dans l'exercice de son art, jusqu'à une semaine avant de mourir il a créé à Issanka, c'est-à-dire à Poussan où il était installé depuis 1995.

Monsieur le Maire : pour répondre très brièvement, d'une part moi j'entends, et puis François SERGIO s'était quelqu'un de connu et de reconnu, c'était quelqu'un d'agréable, ce qui n'est pas toujours le cas des gens qui l'entoure. Lui c'était quelqu'un avec qui on se régalaient de discuter de tout et de rien, c'est vrai qu'il vivait sa passion, il l'a vécu jusqu'à ses derniers moments, vous venez de l'évoquer, moi je devais y venir, malheureusement j'avais un impératif très important ou 10 personnes m'attendaient à la CABT pour une réunion qui avait déjà été programmée.

Je n'ai pas pu y assister car ça aurait été avec grand plaisir et surtout sans me forcer que j'aurai pu assister à ces obsèques. Sachez qu'ils recevront un papier de condoléances de la commune qui est envoyé à tout le commun des mortels Poussanais.

Après quant à la présence des gens aux enterrements, je m'excuse mais bon, je vais à beaucoup d'enterrement, certainement des personnes qui n'ont pas la notoriété, encore faut-il pouvoir comparer François SERGIO, connu et reconnu et de toute manière non discutable, et je ne regarde pas qui vient ou qui ne vient pas.

Après que la commune soit représentée ou non, ça c'est autre chose. De tout manière tu y étais donc tu peux représenter la commune sans problème. J'y serai venu sans problème, j'ai des problèmes avec Madame mais avec Monsieur, je n'en avais pas loin s'en faut, on débattait sans aucun souci, j'en ai été empêché sinon j'y serai venu. Mais ce qui n'empêche que c'est quelqu'un qui était apprécié on ne va pas revenir là-dessus.

La fréquentation au niveau des obsèques, c'est un peu chacun comme il le ressent et c'est beaucoup plus à titre personnel qu'à titre municipal que les gens vont aux enterrements bien souvent. Même si c'est quelqu'un comme François SERGIO qui mérite beaucoup comme vous l'évoquez et comme on l'évoque, à un moment il y a des obligations qui font que moi-même si j'en avais envie, il y avait une réunion programmée, je n'ai pas pu occulter. Je ne serai pas aller représenter la Maire, j'y serai allé en tant que Jacques ADGE, tout simplement.

Ce n'est pas un problème de mairie ou pas de mairie, parce que c'était quelqu'un que j'appréciais.

On prend acte de, la secrétaire va gueuler quand elle va enregistrer parce qu'on aurait pu le faire hors débat mais tant pis c'est nous qui la subissons tous les jours dont on subira la mauvaise humeur pendant quelques jours de plus.

Je vous rappelle que je suis obligé de ne pas faire voter car pour les communes de plus de 3 500 habitants un débat d'orientations budgétaires doit être fait en conseil municipal dans les 2 mois qui précèdent la séance du budget.

Depuis la loi NOTRE le débat s'effectue sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté par l'exécutif de la collectivité. Donc au terme du débat les élus doivent par leur vote acter le débat qu'il y a eu lors de la séance du conseil, donc je vais vous demander deux positions : quels sont les élus qui souhaitent prendre

acte du DOB et quels sont les élus qui ne souhaitent pas prendre acte du débat.

Quels sont les élus qui souhaitent prendre acte du DOB : à l'unanimité

Quels sont les élus qui ne souhaitent pas prendre acte du débat : à l'unanimité pour prendre acte

La séance est levée.